



Le 11 avril 2023

À l'attention des membres de Taekwondo Canada

Taekwondo Canada annonce par le présent communiqué la suspension de l'athlète / entraîneur Anas Sghir pour une période de deux (2) ans à commencer par le 26 juillet 2022 et jusqu'au 26 juillet 2024.

Les constats du comité de discipline indépendant et externe sont les suivants :

M. Anas Sghir de Taekwondo Québec a été reconnu coupable d'infractions aux Articles 12(a), 12(c) (i, iii, iv, v), 12(h), 12(n), 12(o), et 15(d) du Code de conduite et d'éthique de Taekwondo Canada (le « Code »).

À cause de ce comportement et de la contravention au Code, M. Sghir est sous le coup d'une interdiction totale de participer, de quelque manière que ce soit, à quelque programme, séance d'entraînement, activité, événement ou compétition que ce soit qui est parrainé par, organisé par ou qui se déroule sous les auspices de Taekwondo Canada et ce, jusqu'au 26 juillet 2024.

Aux termes de l'Article 42 de la Politique, cette décision prend effet immédiatement et aux termes de l'Article 36 de la Politique la décision est considérée comme une question de dossier public.

Veillez prendre note que, aux termes de l'Article 9.4 de la Politique relative à la discipline et aux plaintes de Taekwondo Canada, la décision du comité de discipline est automatiquement exécutoire pour Taekwondo Canada et pour tous les membres et toutes les organisations affiliées de l'Association.

Très cordialement,

David Harris
Directeur général
Taekwondo Canada